

# FAQ : LES QUESTIONS QUE VOUS VOUS POSEZ

Version du 22 mai 2026

*Cliquez sur une question de la liste pour y accéder directement (si fichier téléchargé)*

1. INSCRIPTIONS.....	3
Qui peut s'inscrire ?.....	3
Comment s'inscrire ? Jusqu'à quand peut-on s'inscrire ? Peut-on s'inscrire sur place ? .....	4
Quels sont les tarifs d'inscription ? .....	4
Peut-on s'inscrire en famille ? .....	4
Comment s'inscrire en équipe ? Peut-on bénéficier d'un abattement tarifaire ?.....	4
Quand mon inscription est-elle ferme et définitive? Comment le savoir ?.....	5
Peut-on annuler son inscription ? .....	5
À quoi servent les frais d'inscription ? .....	5
2. RETRAIT DES DOSSARDS.....	5
Où, quand et comment peut-on retirer son dossard ? Peut-on retirer le dossard d'une autre personne ?.....	6
Comment se fait le retrait des dossards d'une équipe ? .....	6
Dossards loués, restitution des dossards ? .....	6
3. JUSTIFICATIFS A FOURNIR / AUTORISATION PARENTALE / RÈGLEMENT DE COURSE .....	6
Le certificat médical est-il toujours obligatoire ?.....	6
Comment obtenir son attestation PPS?.....	7
Puis-je fournir mon numéro de PPS seulement et non mon attestation PPS?.....	7
Étant inscrit en ligne, quand doit-on fournir son attestation PPS ou sa licence ?.....	7
Cas des inscriptions sur place.....	8
Faut-il une autorisation parentale pour les enfants ?.....	8
Où consulter le règlement de la Course ?.....	8
4. S'ENTRAÎNER .....	8
Des entraînements collectifs sont-ils prévus avant l'événement ? .....	8
5. JOUR J.....	8
Y a-t-il une consigne ?.....	8
Y a-t-il des toilettes ?.....	8
Y a-t-il un ravitaillement sur le parcours ? .....	8
Quel est le système de chronométrage ? .....	8
6. APRÈS LA COURSE / MÉDAILLES ET CADEAUX .....	8
Quand et où peut-on consulter ses résultats ?.....	8
Les arrivants auront-ils une médaille ? .....	9
Les premiers classés ont-ils droit à une coupe ? à un prix ? .....	9

Y aura-t-il des photos de course ? Où peut-on les trouver ? .....	9
7. BÉNÉVOLES.....	9
Peut-on être bénévole pour cette course ? .....	9
8. SITUATION SANITAIRE.....	9
Quel est le protocole sanitaire anti-Covid mis en place ?.....	9
La course peut-elle être aménagée ou annulée pour des raisons sanitaires ?.....	9
Peut-on dans ce cas être remboursé de son inscription ? .....	10

# 1. INSCRIPTIONS

## Qui peut s'inscrire ?

Le tableau ci-dessous vous indique à quelles épreuves vous pouvez participer, en fonction de votre âge, et de la détention ou non d'une licence :

Épreuves	Conditions d'âge	Présentation d'une Licence ou attestation PPS
Course du Souffle 10 km	Femmes et hommes de cadets à masters 10 (nés en 2011 et avant)	OUI
Course du Souffle 5 km	Femmes et hommes de minimes à master 10 (nés en 2013 et avant)	OUI
Mini-Course du Souffle 1,5 km	Filles et garçons appartenant aux catégories poussins, benjamins et minimes (nées de 2012 à 2017 compris)	OUI
Jogging 5km (non chronométré)	Femmes et hommes nés en 2013 et avant	NON
Jogging des familles 1,5km (non chronométré)	Femmes, hommes et enfants nés de 2012 à 2017	NON
Marche du Souffle 5 km (non chronométrée)	Tous âges	NON

L'attestation PPS (Pass Prévention Santé) doit dater de moins de douze mois à la date de la course ; notez qu'elle est désormais payante, 5€.

**La licence (2026-2027)** doit avoir été délivrée par la Fédération française d'Athlétisme : Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running. Le « Pass' J'aime Courir » n'est plus accepté. Les licences acceptées dans la réglementation 2023-2024 (FCD,FFS, FFH, FSPN,ASPTT, FSCF, FSGT, UFOLEP) ne sont plus acceptées depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2024 (saison 2024-2025).

L'inscription d'un mineur non accompagné de son parent ou tuteur légal nécessite une **autorisation parentale**.

## Comment s'inscrire ? Jusqu'à quand peut-on s'inscrire ? Peut-on s'inscrire sur place ?

- Le plus commode et recommandé : l'inscription en ligne sur <https://www.espace-competition.com/index.php?module=inscription&comp=3155> avant le jeudi 24 septembre minuit.  
L'inscription par courrier n'est plus possible
- Sauf si d'éventuelles contraintes en vigueur le WE de l'épreuve ne le permettaient pas, il sera possible de s'inscrire le samedi 26 de 14h à 17h30 pour toutes les épreuves dans la limite des places disponibles et le dimanche matin jusqu'à 30 mn avant le départ et seulement pour les joggings et la marche.
- **Le nombre d'inscrits est limité à 1500 pour le 10km**, quel que soit le mode d'inscription, pour le confort et la sécurité des participants sur le parcours dans le parc. Ce plafond peut être atteint pour le 10 km 1 voire 2 semaines avant l'événement (J-20 en 2019, J-8 en 2023 avec un plafond à l'époque de 1100 coureurs).

## Quels sont les tarifs d'inscription ?

quel que soit le mode d'inscription	jusqu'au 16 septembre minuit		après le 16 septembre minuit	
	adultes	mineurs	adultes	mineurs
Course du Souffle 10 km	22 €	8 €	26 €	11 €
Course du Souffle 5 km	15 €	8 €	19 €	11 €
Mini-Course du Souffle 1,5 km	-	8 €	-	11 €
Jogging 5 km (non chronométré)	13 €	8 €	19 €	11 €
Jogging des familles 1,5km (non chronométré)	8 €	8 €	12 €	11 €
Marche du Souffle 5 km (non chronométrée)	13 €	8 €	17 €	11 €

### Abattement tarifaire :

Un abattement tarifaire est possible pour les équipes en fonction du nombre d'inscrits quelle que soit la nature de l'équipe, à partir de 15 inscrits ; s'adresser aux organisateurs à [sceaux.coursedusouffle@gmail.com](mailto:sceaux.coursedusouffle@gmail.com)

### Peut-on s'inscrire en famille ?

L'inscription groupée en famille est possible en tant qu'équipe via le fichier équipe que nous fournissons. L'ancien plafond tarifaire propre aux familles n'est plus applicable. Les familles de moins de 5 personnes sont invitées à s'inscrire en individuel sur le site Espace Compétition.

### Comment s'inscrire en équipe ? Peut-on bénéficier d'un abattement tarifaire ?

Une équipe peut être constituée de membres d'un club sportif, de collaborateurs d'une entreprise ou d'une institution, d'étudiants/élèves ou enseignants d'un établissement, d'un groupe d'amis,

d'une famille, etc...

En vous inscrivant en équipe vous pouvez :

- concourir pour les deux **classements par équipe** (challenge du nombre, et addition des 5 meilleurs temps sur le 10 km) ;
- bénéficier d'un **abattement tarifaire** en fonction du nombre d'inscrits, à partir de 15 inscrits. Les entreprises peuvent y renoncer et ainsi en faire don à l'association.

Pour bénéficier de procédures d'inscription adaptées ainsi que de l'abattement tarifaire, il est demandé aux responsables d'équipes de **prendre contact avec les organisateurs** ([sceaux.coursedusouffle@gmail.com](mailto:sceaux.coursedusouffle@gmail.com)) le plus tôt possible.

On attire l'attention des équipes souhaitant inscrire des participants au 10 kms sur le fait que l'effectif plafond de 1500 inscrits peut être atteint une à deux semaines avant l'événement(J-20 en 2019 où le plafond était de 1100).

Quand mon inscription est-elle ferme et définitive? Comment le savoir ?

Lorsque vous vous inscrivez en ligne, vous recevez d'abord un email confirmant la prise en compte de votre inscription, et non pas sa validation. Ou bien la demande est complète et vous recevez un email de confirmation de votre inscription. Sinon vous recevez un email demandant de vous régulariser ; par exemple l'attestation PPS manquante, datant de plus de 12 mois avant la course, ou incorrecte. Le fait de se régulariser doit ensuite être validé par l'organisateur, ce qui déclenche l'envoi du mail de confirmation.

**Dans tous les cas, tant que vous n'avez pas reçu le mail de confirmation d'inscription, celle-ci n'est pas définitivement actée. Ceci vaut aussi pour les membres d'équipes.**

N'oubliez pas de consulter vos spams le cas échéant, systèmes de messagerie et logiciel de messagerie peuvent considérer à tort certains messages comme indésirables.

Toute personne peut vérifier son inscription dans la liste des inscrits sur le site Espace Compétition et savoir si son inscription est validée ou à régulariser.

Peut-on annuler son inscription ?

**Toute inscription est ferme et définitive.** Nous n'accéderons pas aux demandes de remboursement d'inscription, ni de transfert de dossard.

Le remboursement d'inscription n'est possible qu'en cas d'annulation d'épreuve pour des raisons sanitaires (*voir 8 SITUATION SANITAIRE*).

À quoi servent les frais d'inscription ?

Les frais d'inscription acquittés par les participants sont **en totalité reversés à l'Association Vaincre la Mucoviscidose** pour le financement de ses missions sociales :

Guérir demain, Mieux soigner, Améliorer la qualité de vie des malades, Sensibiliser le public.

Vous pouvez également soutenir les actions de Vaincre la Mucoviscidose :

- en créant **votre page personnelle de collecte** au profit de l'association sur <https://www.viradeparcdesceaux.org/> ;
- en faisant un don sur place le dimanche au stand Dons ;
- A partir de 15 €, ce don vous donnera droit à une réduction d'impôt de 66% de son montant, sur demande de reçu fiscal.

## 2. RETRAIT DES DOSSARDS

Où, quand et comment peut-on retirer son dossard ? Peut-on retirer le dossard d'une autre personne ?

**Après d'un partenaire situé à Bourg La Reine le vendredi 25 septembre de 15h00 à 19h00** pour les seules inscriptions individuelles

Au **Domaine départemental de Sceaux**, Village de la Virade, plaine des 4 statues en contrebas du château (coordonnées GPS: 48.7736 ; 2.2951) :

- le samedi 26 septembre de 14h à 17h30
- le dimanche 27 septembre (jour de la course) : à partir de 08h00 et jusqu'à 45min avant chaque départ.

Informations sur le site : <https://www.viradeparcdesceaux.org/infos>

Vous devez être muni d'une **pièce d'identité** et avoir fourni préalablement une attestation PPS ou une licence (en ligne de préférence ou par email) pour les épreuves pour lesquelles ce document est exigé (*voir chapitre 3 : JUSTIFICATIFS A FOURNIR / AUTORISATION PARENTALE / RÈGLEMENT DE COURSE*). Vous pouvez retirer le dossard d'une autre personne seulement si vous êtes muni de sa pièce d'identité.

Le retrait du dossard d'un mineur non accompagné de son parent ou tuteur légal implique la fourniture d'une **autorisation parentale**, si l'autorisation n'a pas été fournie au moment de l'inscription. Pour les inscriptions en ligne, cette autorisation doit être remplie. La signature par un parent du registre de retrait des dossards vaut autorisation parentale.

Le jour de l'épreuve, votre dossard devra être accroché sur la poitrine (à l'aide d'épingles fournies par l'organisation) durant toute la course. Il ne devra pas être masqué ni modifié.

Toute personne ne portant pas de dossard sera écartée de l'épreuve.

Attention : aucun dossard ne sera envoyé par la poste.

Comment se fait le retrait des dossards d'une équipe ?

Pour les **équipes**, un **retrait groupé** des dossards est très vivement recommandé. Il est obligatoire pour bénéficier de l'abattement et s'effectue au guichet « Équipes » par le responsable d'équipe ou son délégué. S'adresser aux organisateurs à [sceaux.coursedusouffle@gmail.com](mailto:sceaux.coursedusouffle@gmail.com).

Attention : toutes les attestations PPS et licences devront avoir été fournies préalablement.

Une personne s'étant inscrite individuellement ne pourra pas être rattachée à une équipe ensuite.

Pour être en mesure de distribuer les dossards aux coureurs de votre équipe avant le weekend, vous pouvez anticiper et convenir avec les organisateurs d'un RV de prise de possession de l'ensemble des dossards de l'équipe. Si cela ne vous est guère possible, privilégiez le samedi de 14h à 17h30.

Dossards loués, restitution des dossards ?

Comme en 2025, les dossards sont loués. Cela s'inscrit dans le cadre de notre engagement de course verte. Les dossards seront récupérés par des bénévoles dans le couloir après l'arrivée. Vous voudrez bien détacher votre dossard et le remettre avec les épingles. Merci pour votre geste pour la planète. La non-restitution d'un dossard engage l'intéressé à le renvoyer par la poste.

### 3. JUSTIFICATIFS A FOURNIR / AUTORISATION PARENTALE / RÈGLEMENT DE COURSE

Le certificat médical est-il toujours valable ?

**Il est désormais remplacé par l'attestation PPS (Pass de Prévention Santé), systématiquement**

**depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2024 et doit être joint au moment de l'inscription.**

**Il n'est pas demandé pour les épreuves**, pour lesquelles il n'y a ni chronométrage ni classement : Jogging de 5km, Jogging des familles de 1,5km, Marche de 5km.

Pour les courses est à fournir au choix :

- ou bien une des licences 2025-2026 FFA (Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running) délivrées par la FFA, en cours de validité. Les autres licences émises par la FFA ou d'autres fédérations ne sont pas recevables.
- Ou pour les majeurs non licenciés : attestation PPS au format pdf (Pass de Prévention Santé), cette attestation n'étant valable que 12 mois,
- Ou pour les mineurs non licenciés : Attestation Questionnaire Médical remplie directement sur le site d'inscription ou avec l'Attestation Questionnaire Médical sans réponse positive disponible sur notre site ([annexe II-23 du codedu sport](#)) sans réponse positive.

Pour les mineurs non accompagnés pour toutes les épreuves, fournir une autorisation parentale (sur ce site au moment de l'inscription)

**Important : Le justificatif approprié (attestation PPS, licence ou attestation questionnaire médical) devra avoir été fourni préalablement au retrait des dossards** (en ligne sur le site du chronométreur).

[Comment obtenir son attestation PPS?](#)

En tant que coureur occasionnel (non licencié FFA), il vous suffit d'aller sur <https://pps.athle.fr> et de compléter le Pass de Prévention Santé qui ne prend que quelques minutes. A l'issue, vous générerez puis téléchargez votre attestation au format pdf que vous utilisez comme justificatif en lieu et place d'une certificat médical.

Suivez les étapes et finalisez en téléchargeant votre attestation. Si vous oubliez, vous pourrez le faire à partir du mail que vous recevez. Il est conseillé de créer à la fin votre espace personnel qui vous permet de retrouver toutes vos attestations au même endroit et d'effectuer vos prochains parcours sans avoir à ressaisir vos informations personnelles.

[Puis-je fournir mon numéro de PPS seulement et non mon attestation PPS?](#)

Non, et pour une raison fort simple. La Fédération ne donne pas à ce jour la possibilité à l'organisateur de savoir l'identité de la personne associée à ce seul numéro, contrairement au QRcode qui offre cette possibilité. Il faut donc communiquer (télécharger) l'attestation PPS, tout comme on télécharge une licence. XXX revoir

[Étant inscrit en ligne, quand doit-on fournir son attestation PPS ou sa licence ?](#)

Vous devrez fournir le justificatif au moment de l'inscription en ligne, voire en le téléchargeant ultérieurement sur le site d'inscription, avant le 22 septembre à minuit.

Garder à l'esprit que la licence FFA requise (saison 2025-2026) n'est pas communiquée avant les derniers jours d'aout. Par ailleurs, l'attestation PPS n'est valable que 12 mois au plus avant l'épreuve.

**Attention : si vous n'avez pas communiqué préalablement votre justificatif ou s'il ne comporte pas les bonnes mentions, votre dossard ne pourra pas vous être remis.**

Cas des inscriptions sur place.

Pour l'inscription aux courses sur place le samedi 26 septembre de 14h à 17h et seulement dans ce cas, vous pourrez remettre votre attestation PPS sur place et donc retirer votre dossard.

Faut-il une autorisation parentale pour les enfants ?

La présentation d'une autorisation parentale est **obligatoire pour les mineurs non accompagnés**, et ce pour l'ensemble des épreuves.

Cette autorisation peut être communiquée dès l'inscription ou remise lors du retrait des dossards. La signature par un parent du registre de retrait des dossards vaut autorisation parentale.

Où consulter le règlement de la Course ?

Le règlement de la Course est disponible [ici](#).

Par ailleurs, la réglementation running 2026 est disponible [ici](#).

## 4. S'ENTRAÎNER

Des entraînements collectifs sont-ils prévus avant l'événement ?

Sauf si d'éventuelles contraintes sanitaires limitaient les possibilités de regroupement dans les semaines précédant l'épreuve, des entraînements collectifs devraient être mis en place (à suivre sur le site <https://www.viradeparcdesceaux.org>).

## 5. JOUR J

Y a-t-il une consigne ?

Vous trouverez avant les départs une consigne située près de la zone de remise des dossards, où vous pourrez laisser vos affaires le temps de votre course.

Y a-t-il des toilettes ?

Vous trouverez des toilettes à proximité du Village de la Virade, côté sud.

Y a-t-il un ravitaillement sur le parcours ?

- Nous vous recommandons d'être autonome, pour limiter l'impact environnemental. Néanmoins, pour le 10km, un ravitaillement de secours pourra être organisé à la mi-parcours si et seulement si les conditions météo l'impliquent. Vous y trouverez alors de l'eau et du sucre.
- Un ravitaillement plus substantiel est organisé à l'arrivée de toutes les épreuves.

Quel est le système de chronométrage ?

Tous les inscrits aux Courses du Souffle se verront remettre un dossard comportant une puce électronique qui sera lue automatiquement lors du départ et de l'arrivée. Chronométrage par Espace Competition.

## 6. APRÈS LA COURSE / MÉDAILLES ET CADEAUX

Quand et où peut-on consulter ses résultats ?

Vous pourrez consulter vos résultats sur le site du chronométreur : <https://www.espace-competition.com/index.php?module=accueil&action=resultat> . Ils seront envoyés par mail par le chronométreur aux inscrits en ligne. Ils seront également disponibles peu après sur notre site <https://www.viradeparcdesceaux.org> .

Il y aura un affichage des résultats sur place sur tableaux. Des écrans sont également prévus pour afficher les résultats au fil de l'eau.

Les arrivants auront-ils une médaille ?

Contrairement aux pratiques d'éditions antérieures de la Course, et dans le souci de limiter l'impact environnemental et les dépenses de l'organisation pour maximiser le montant reversé à Vaincre la Mucoviscidose, seuls les arrivants âgés de 15 ans ou moins se verront remettre une médaille (quelle que soit l'épreuve à laquelle ils participent).

Les premiers classés ont-ils droit à une coupe ? à un prix ?

Une coupe sera remise :

- au premier classé de chaque catégorie âge/sexes pour les courses adultes (10 km et 5km)
- aux trois premiers classés de chaque catégorie âge/sexes pour la course enfants 1,5km ;
- aux 3 premiers classés au scratch femmes et hommes pour les courses adultes (10 km et 5 km).

Dans la mesure du possible, un prix sera remis aux premiers et aux premières classés de chaque catégorie.

Y aura-t-il des photos de course ? Où peut-on les trouver ?

Vous trouverez une vidéo de votre arrivée sur le site du chronométreur. Les organisateurs publieront une galerie photos sur le site de la Virade : <http://www.viradeparcdesceaux.org/galerie>

*A noter : les photographes présents le jour de la course sont bénévoles, aussi il est possible que les photos ne soient mises en ligne que plusieurs jours voire quelques semaines après la course, merci de votre compréhension.*

## 7. BÉNÉVOLES

Peut-on être bénévole pour cette course ?

Oui bien sûr. Nous serons heureux de vous accueillir dans l'équipe. Il y a de nombreuses activités, très diverses, pour lesquelles vous pouvez nous aider.

Si vous souhaitez être bénévole de la Course du Souffle, merci de vous adresser à [sceaux.coursedusouffle@gmail.com](mailto:sceaux.coursedusouffle@gmail.com)

## 8. SITUATION SANITAIRE

Quel est le protocole sanitaire anti-Covid mis en place ?

**Si la situation évoluait, la course appliquerait tout éventuel protocole sanitaire en vigueur le weekend de l'épreuve, tel qu'il serait arrêté par les pouvoirs publics et adapté au domaine des courses par la Fédération Française d'Athlétisme.**

La course peut-elle être aménagée ou annulée pour des raisons sanitaires ?

Après la parenthèse d'une épreuve connectée en 2020, nous avons été ravis de vous retrouver en nombre depuis 2021 sous son format des années antérieures.

En tout état de cause, nous devons respecter toutes les contraintes qui pourraient être définies à l'échéance de fin septembre 2026 par les pouvoirs publics et adaptées au domaine des courses par la Fédération Française d'Athlétisme. En tout état de cause, si tel devait être le cas, les inscrits seraient prévenus à l'avance par email des contraintes sanitaires en vigueur à l'échéance de la Course.

En cas de modification du déroulement de l'événement (notamment concernant les horaires ou les conditions de départ), voire dans le cas extrême d'annulation, les inscrits seront prévenus par email.

[Peut-on dans ce cas être remboursé de son inscription ?](#)

En cas d'annulation de l'événement pour d'éventuelles raisons sanitaires ou en cas de force majeure, et **uniquement dans ces cas**, vous pourrez soit laisser votre inscription à titre de don à l'association Vaincre laMucoviscidose, soit en demander le remboursement. Le mail que vous recevrez dans ce cas vous précisera cette alternative.